



# VIDE-GRENIERS DU 1<sup>er</sup> MAI 2026 - COARAZE

Fiche n°2 – Réservation pour exposants coaraziens  
sollicitant la vente au déballage à leur domicile (village historique)

|               |  |
|---------------|--|
| Nom et prénom |  |
| Adresse       |  |
| Téléphone     |  |
| E-mail        |  |

La **fiche d'inscription** ne sera recevable que si cette dernière est entièrement remplie et accompagnée des éléments suivants :

- règlement correspondant à la dimension de votre stand (chèque ou espèces) \* ;
- photocopie d'une pièce d'identité \* ;
- photocopie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone, ...) \* ;
- la demande d'autorisation et d'engagement signée (ci-dessous) \* ;

|                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité ou <input type="checkbox"/> Passeport ou <input type="checkbox"/> Permis de conduire ET <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile |
| Numéro de Pièce d'identité :                                                                                                                                                        |
| Délivré(e) le : à :                                                                                                                                                                 |

**Dimension du stand** souhaitée (cochez la dimension que vous souhaitez) :

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Stand 3 M | <input type="checkbox"/> Stand 6 M |
| 3 €                                | 6 €                                |

(Pour votre confort, prévoyez tables ou tréteaux, ainsi que chaises et parasols)

**Installation : 06:30 – 09:00**

**Désinstallation : à partir de 17:00**

**Emplacement du stand** (Indiquez plusieurs numéros par ordre de préférence) :

.....  
*Les organisateurs feront leur possible pour respecter vos souhaits d'emplacements. Cependant, un ordre d'arrivée des réservations sera respecté.*

Joindre à cette demande de réservation le règlement par :

☐ Chèque bancaire ou postal, banque : N° :

☐ Espèces

[Le règlement par chèque sera établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC](#)

**Fiche** de réservation-réglementation signée et toutes **pièces** obligatoires sont **à déposer au plus tôt à la Maison du Patrimoine où une permanence sera assurée chaque 13h à 17h à partir du 7 mars et jusqu'au 18 avril inclus.**

En dehors de cette permanence, merci de déposer les inscriptions en mairie (aux horaires d'ouverture de celle-ci ou dans la boîte-aux-lettres de la mairie).

« Je demande à la Mairie de Coaraze l'autorisation d'occupation provisoire du domaine public pour la journée du 1er mai 2026. » « Je m'engage à vendre exclusivement des objets personnels et usagés, et deux fois par an au plus. »

Signature :

**NB** : La Mairie de Coaraze décline toute responsabilité en cas d'annulation pour intempérie ou tout autre événement de force majeure et s'engage à rembourser les participants s'il n'y a pas possibilité de déballage. **Toute annulation donnant lieu à remboursement sera prise en compte suite à un préavis de 48 heures minimum.** Les exposants doivent avoir, à titre personnel, les assurances nécessaires. Les organisateurs se réservent le droit, sans avoir à motiver leur décision, de refuser ou d'accepter un exposant.

**\*Obligatoire.** Exigé par la Préfecture pour toute vente au déballage (L 310-2 du Code de commerce)